



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

écoles d'ingénieurs

Question écrite n° 18705

Texte de la question

M. Luc Chatel appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les écoles d'ingénieurs. Aujourd'hui, bien que la France soit le premier pays européen à former des ingénieurs (31 000 sont diplômés chaque année) notre pays n'en forme pas assez pour répondre à la demande des entreprises. Par ailleurs, de nombreuses entreprises étrangères, parmi lesquelles, notamment, des entreprises allemandes, se tournent vers les écoles françaises pour recruter ces profils qualifiés. L'on sait, de plus, qu'il faudra former de jeunes ingénieurs pour remplacer la génération qui arrivera à la retraite d'ici les dix prochaines années. Cette filière, qui conduit à des métiers d'une grande diversité, donne accès à tous les secteurs d'activité et permet une intégration professionnelle de qualité. À l'heure où la France connaît une situation économique difficile, il paraît primordial de valoriser cette filière nécessaire à la compétitivité de notre pays et de mieux informer sur les formations et les métiers de l'ingénieur. Il lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quels objectifs elle poursuit dans ce domaine et de lui préciser si le prochain projet de loi sur l'enseignement supérieur et la recherche comprendra des dispositions en faveur de l'attractivité de cette filière.

Texte de la réponse

Selon un certain nombre d'études, l'hypothèse d'un déficit en élèves ingénieurs peut être invalidée. En effet, certains secteurs comme le bâtiment et les travaux publics ou la chimie-biologie présentent des difficultés d'insertion et le seul flux annuel des diplômés ingénieurs couvre mathématiquement les créations nettes annuelles de nouveaux recrutements d'ingénieurs. En dehors de certains cas spécifiques de pénurie comme dans le domaine de l'informatique, les difficultés d'insertion observées pour un petit volant structurel de titulaires d'un titre d'ingénieur diplômé incitent à la prudence. A cela s'ajoute le fait que certaines écoles éprouvent de sérieuses difficultés de recrutement tant quantitatives que qualitatives. La situation de pénurie parfois rencontrée par certaines entreprises peut aussi tenir à une faible diversification de leurs recrutements vers d'autres types de diplômes comme les diplômes nationaux de master notamment. On recense environ 6 000 diplômés de master par an dont la spécialité correspond aux domaines des sciences de l'ingénieur. En revanche, quel que soit le type de diplôme, il est difficile d'adapter les formations en temps réel dans un contexte où les marchés se retournent très vite et où les technologies ne cessent d'évoluer. Afin de répondre à ces enjeux, la stratégie nationale de l'enseignement supérieur définie par la loi du 22 juillet 2013 relative à l'enseignement supérieur et à la recherche permettra un renforcement de la mise en cohérence de l'offre de formation aux métiers d'ingénieur. Celle-ci passe par le renforcement de la complémentarité et de la lisibilité de l'offre entre les formations de master et celles d'ingénieur. Une vision globale de la carte des formations de niveau master à des fins de régulation pourrait permettre de pallier à certains déséquilibres entre l'offre de diplômés et la demande des employeurs. Le développement renforcé de l'apprentissage au sein des écoles d'ingénieurs apparaît également comme une voie de formation particulièrement adaptée. Enfin, la plus grande continuité entre les études secondaires et les études supérieures, l'ouverture plus grande de l'enseignement supérieur aux élèves issus des filières technologiques ainsi que les mesures en faveur de l'apprentissage, permettront d'augmenter et de diversifier le vivier des futurs élèves ingénieurs.

Données clés

Auteur : [M. Luc Chatel](#)

Circonscription : Haute-Marne (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 18705

Rubrique : Enseignement supérieur

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [19 février 2013](#), page 1747

Réponse publiée au JO le : [17 septembre 2013](#), page 9691